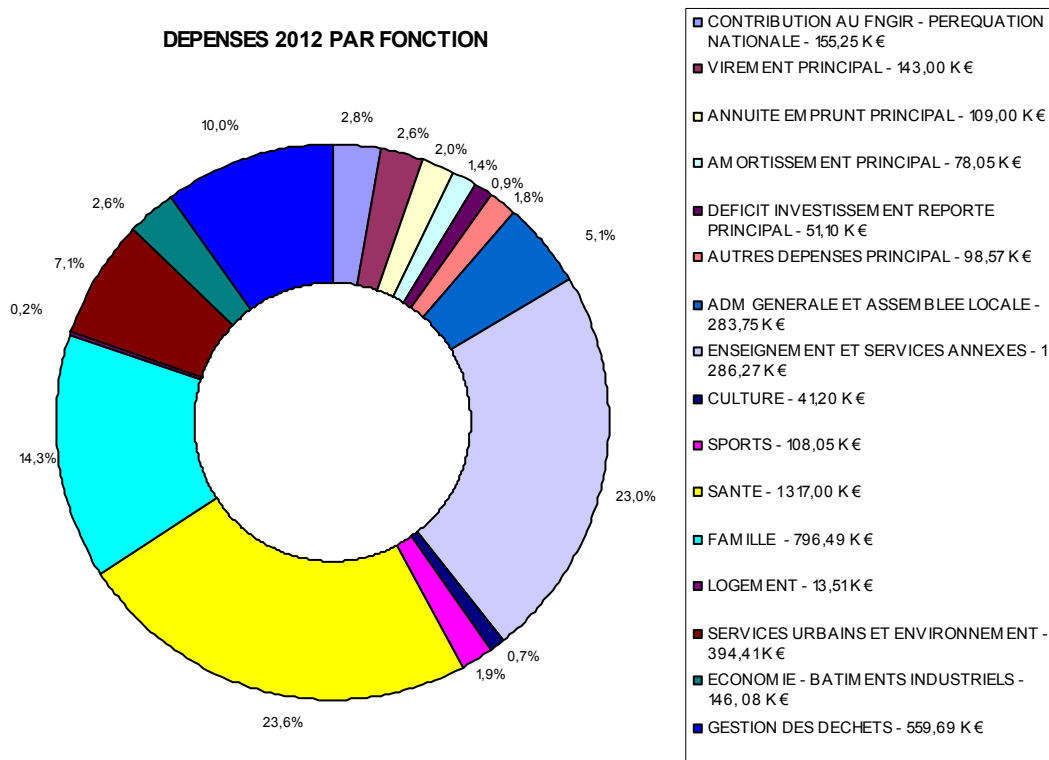


Quelques chiffres de la finance locale intercommunale 2012

La gestion des compétences de la communauté de communes repose sur 3 budgets distincts : principal, ordures ménagères et bâtiments industriels, chacun étant autonome. Pour faciliter la lecture et la compréhension du budget 2012, les postes de dépenses et de recettes ont été schématisés ci-dessous. Les budgets ont été cumulés et traités sections de fonctionnement et d'investissement confondues, par fonction pour les dépenses et par nature pour les recettes.

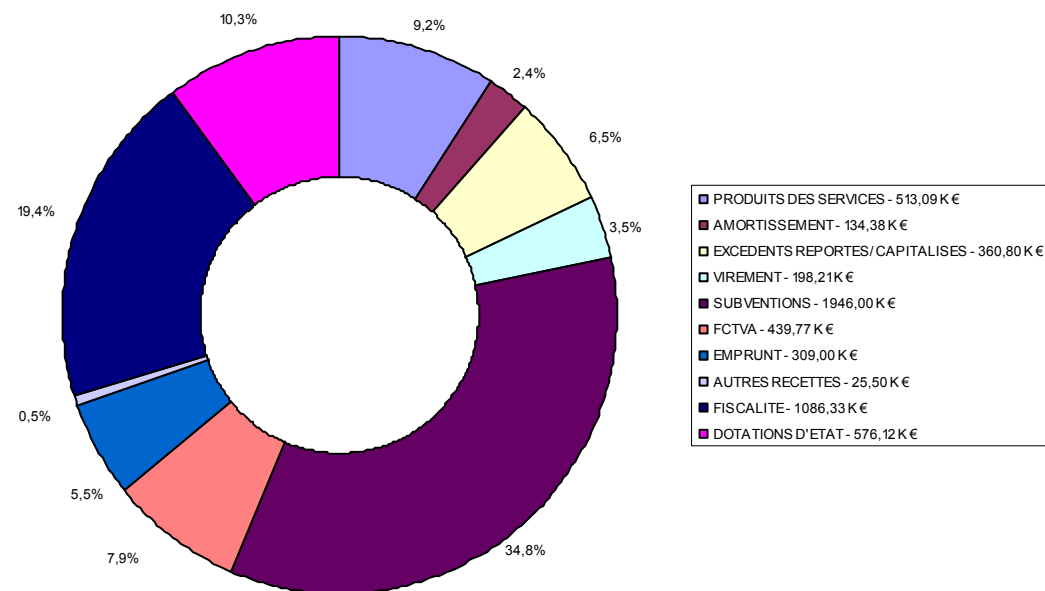
Dépenses 2012

DEPENSES 2012 PAR FONCTION



Recettes 2012

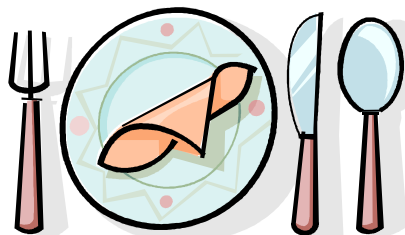
RECETTES 2012 PAR NATURE



La fonction santé, rattachée à la cohésion sociale, est la plus importante car elle comprend le projet de création du Pôle de Santé du Centre Argonne. Le deuxième poste de dépense est l'enseignement et ses services annexes, comprenant les dépenses réalisées pour chaque école du territoire, la restauration scolaire, le transport scolaire, ainsi que la construction de l'école Michèle Drouet, et des équipements en tableaux numériques de l'école maternelle de Clermont, des écoles primaires de Clermont et Neuville et de l'école maternelle et primaire des Islettes. Le troisième poste de dépenses concerne la fonction Famille, rattachée à la cohésion sociale, avec les services d'accueil périscolaire, la Cyberbase et les deux projets de micro crèches sur Dombasle et Clermont. Ensuite viennent les dépenses liées à la gestion des déchets avec la collecte, le transport et le traitement. Le quatrième poste de dépenses concernent les travaux de voirie engagés chaque année et les travaux liés aux rivières. L'administration générale Suite à la réforme de la taxe professionnelle de 2011, la contribution au FNGIR reflète le montant reversé par notre territoire à la péréquation nationale au bénéfice des territoires français plus défavorisés.

Les subventions projetées sont la principale ressource de la Communauté de communes. Elles peuvent provenir de l'Etat, de la Région Lorraine, du Conseil Général de la Meuse, de l'Europe. Elles témoignent de la volonté constante de la communauté de communes de faire appel à des financements de partenaires extérieurs. Viennent ensuite les produits de la fiscalité comprenant pour partie la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les dotations d'Etat se composent essentiellement de la dotation globale de fonctionnement. Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) correspond à la récupération d'une partie de la TVA sur les investissements portés par notre structure. Les excédents reportés ou capitalisés sont les fonds qui permettent à la codecom d'autofinancer pour partie les investissements.

La facturation mensuelle reste inchangée, le Conseil Communautaire a décidé d'appliquer les tarifs suivants pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2012:



- **Restauration scolaire.** le service est proposé sur l'ensemble des RPI gérés par la communauté de communes : RPI de Clermont en Argonne, RPI Vallée de la Biesme et RPI Aubréville - Neuville en Argonne pour un montant de **3,40 €** par repas (sous réserve de modification) pour tous les sites Pour les enfants qui ne mangeront qu'une fois sur l'année scolaire, un montant minimum de facturation est instaurée, soit 5€ (obligation réglementaire).



Accueil périscolaire : le service est proposé sur l'ensemble des RPI gérés par la communauté de communes : RPI de Clermont en Argonne, RPI Vallée de la Biesme et RPI Aubréville - Neuville en Argonne.

ACCUEIL DE LOISIRS—TARIFS APPLICABLES

Accueil	Tranche Quotient Familial	< ou = à 700 €	De 701 à 1000 €	> ou = à 1001 €
Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	Tarif 1/2 journée	1,20	1,30	1,70
	Tarif journée	2,30	2,50	3,20
	Forfait mensuel journée	25,00	27,50	35,00
	Forfait mensuel 1/2journée	13,00	14,00	18,00
<i>Montant de facturation minimum 5€ pour occasionnel (paiement annualisé)</i>				
Accueil de loisirs du mercredi	Tranche Quotient Familial	< ou = à 700 €	De 701 à 1000 €	> ou = à 1001 €
		Tarif	5,00	6,00



Redevance Ordures ménagères pour l'année 2012 : des tarifs inchangés entre 2011 et 2012



Redevables	Tarif 2011	Tarif 2012
foyer d'1 personne	82 €	82 €
foyer de 2 personnes	164 €	164 €
foyer de 3 personnes	212 €	212 €
foyer de 4 personnes	260 €	260 €
foyer de 5 personnes et plus	308 €	308 €
Résidences Secondaires	164 €	164 €
Gîtes moins de 5 places	34 €	34 €
Gîtes plus de 5 places	68 €	68 €
Campings	68 €	68 €
Chambres d'hôtes (par chambre)	17 €	17 €
Écoles de moins de 100 élèves	82 €	82 €
Écoles et collège de plus de 100 élèves	164 €	164 €
Mairies moins de 100 habitants	82 €	82 €
Mairies entre 100 et 400 habitants	164 €	164 €
Mairies entre 400 et 800 habitants	246 €	246 €
Mairies et Codecom plus de 800 habitants	328 €	328 €
Gendarmerie	164 €	164 €
Poste	164 €	164 €
Centre des Finances Publiques	164 €	164 €
Professionnels privés catégorie 1	51 €	51 €
Professionnels privés catégorie 2	68 €	68 €